



# Assemblée Générale Annuelle

**Samedi 19 octobre 2024**

***9h00 à 12h30***



***Inscriptions requises au plus tard  
le 14 octobre 2024 16h30***



FÉDÉRATION DES  
COOPÉRATIVES D'HABITATION  
DE L'ESTRIE

# TABLE DES MATIÈRES



|   |   |
|---|---|
| ↳ Avis de convocation.....                          | 3 |
| ↳ Ordre du jour.....                                | 4 |
| ↳ Règles, procédures et informations générales..... | 5 |

## PROCÈS-VERBAUX :

|   |    |
|---|----|
| ↳ Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 2023-10-07.....       | 9  |
| ↳ Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2024-02-06..... | 22 |
| ↳ Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2024-06-04..... | 30 |

## PROPOSITIONS :

|   |    |
|---|----|
| ↳ Proposition d'augmenter la contribution annuelle au 1 <sup>er</sup> juillet 2025..... | 37 |
|---|----|



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie

**Le samedi 19 octobre 2024**

*9 h 00 à 12 h 30*

**Sercovie**

300, rue du Conseil, Sherbrooke

## Avis de convocation

Les coopératives voulant déposer des résolutions devront les remettre au bureau de la Fédération au plus tard le vendredi 4 octobre à 16h30, soit avant la tenue du dernier conseil d'administration précédant l'assemblée générale annuelle.

**Pour l'assemblée générale annuelle, votre coopérative doit désigner des représentant(e)s (voir règles et procédures p.5). Veuillez compléter et nous retourner les deux documents joints au courriel d'invitation avant l'AGA.**

Les inscriptions doivent se faire au plus tard le 14 octobre 2024 16h30  
(aucune possibilité d'inscription après cette date) :

Par ce lien : <https://forms.office.com/r/TbcFpuiBDc>

\*Par téléphone au 819 566-6303 poste 0

*\*Dans le cas d'une inscription par téléphone, la vérification et mise à jour de la coopérative ainsi que l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la coopérative pour définir les représentants officiels pourront être envoyés par la poste ou être remis à la table d'accueil le matin de l'assemblée, avant 9h.*

Salle accessible aux personnes à mobilité réduite. Stationnement gratuit.



FÉDÉRATION DES  
COOPÉRATIVES D'HABITATION  
DE L'ESTRIE

# ORDRE DU JOUR



**Le samedi 19 octobre 2024**

**de 9h00 à 12h30**

(Ouverture des portes à 8h00)

**à la salle Desjardins de Sercovie  
300, rue du Conseil à Sherbrooke**

*Salles accessibles aux personnes à mobilité réduite. Stationnement gratuit.*

8 h 30 Ouverture des lieux, accueil et inscriptions (jusqu'à 9 h 00) - **Café et jus**

9 h 00 Mot de bienvenue de la FCHE et ouverture de l'assemblée

1. Nomination à la présidence et au secrétariat d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées générales 2023-2024
4. Présentation des états financiers vérifiés 2023-2024
5. Nomination du vérificateur pour le prochain exercice
6. Rapport du conseil d'administration et de la direction générale
7. Présentation des prévisions budgétaires

10 h 30 **Pause – collation, café, tisane, jus**

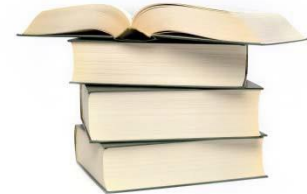
- 10 h 45
8. Soutien communautaire et médiation
  9. Remise du prix Jacques Côté
  10. Présentation SCHL
  11. Résolution pour l'indexation de la contribution annuelle
  12. Résolutions provenant des coopératives et ayant été déposées au plus tard le 7 octobre 2024
  13. Élections des administrateurs et administratrices de la Fédération
  14. Période de questions
  15. Prix de présence

12 h 30 **Levée de l'assemblée**

# **RÈGLES, PROCÉDURES**

*et*

## **INFORMATIONS GÉNÉRALES**



Voici quelques renseignements à découvrir ou à vous remémorer au sujet de votre Fédération et du déroulement de ses assemblées générales.

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

L'assemblée générale de la Fédération est formée des représentant(e)s des coopératives membres. Le quorum est constitué par le tiers des coopératives membres.

Lors des assemblées générales de la Fédération, peu importe son nombre de délégué(e)s, une coopérative membre n'a droit qu'à une seule voix par tranche de 25 logements, complète ou non. **La coopérative doit s'assurer de remettre à la Fédération une résolution écrite qui identifie les délégué(e)s.** Ces derniers ont droit de parole et ils exercent le nombre de droits de vote qui sont reconnus pour leur coopérative.

Les autres membres en règle des coopératives membres peuvent aussi assister aux assemblées. Ils n'ont cependant pas droit de vote et l'assemblée générale décide si le droit de parole leur est accordé.

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les administrateurs et administratrices de la Fédération doivent être choisi(e)s, en majorité, parmi les administrateurs ou administratrices de ses coopératives membres ayant été mandaté(e)s officiellement à cet effet par leur conseil. Les autres administrateurs ou administratrices doivent être choisi(e)s parmi les membres des coopératives membres aussi mandaté(e)s officiellement à cet effet par leur conseil. Afin de pouvoir se présenter comme administrateur ou administratrice de la FCHE, **un extrait de résolution attestant que le ou la candidat(e) est officiellement délégué(e) par son CA pour siéger au CA de la Fédération, se doit donc d'être remis à la table d'accueil au plus tard le matin même des élections, sans aucun autre délai possible, sans quoi il ou elle ne pourra pas être élu(e).**

Les administrateurs ou administratrices sont élu(e)s pour un mandat de deux ans. La Fédération a instauré un système de rotation afin de toujours conserver au conseil des administrateur(-trice)s plus expérimenté(e)s. Les années paires, quatre administrateur(-trice)s terminent leur mandat et cinq autres le terminent les années impaires.

## **MODIFICATION DES STATUTS**

En 1997, les membres fondateurs ont présenté au ministre, les statuts accompagnés d'une requête demandant la constitution de la Fédération. Les statuts contiennent plusieurs renseignements à propos de la Fédération : son nom, le district judiciaire de son domicile, l'objet pour lequel elle a été constituée, ainsi que les nom et domicile de ses membres fondateurs. Le ministre, après consultation auprès du Conseil de la coopération du Québec, a accepté la demande et a indiqué la date de la constitution sur les statuts. À compter de cette date, la Fédération est devenue une personne morale.

Au cours des années, la Fédération peut sentir le besoin de modifier ses statuts afin de s'adapter aux changements survenus. Pour ce faire, elle doit voter un règlement, adopté aux deux tiers des voix exprimées par les représentant(e)s présent(e)s à une assemblée générale annuelle extraordinaire. Le règlement doit aussi autoriser l'un des administrateurs ou des administratrices à signer les statuts de modification qui seront envoyés au ministre, accompagnés d'une requête demandant la modification des statuts.



## **MODIFICATION DES RÈGLEMENTS**

Les règlements de la Fédération contiennent l'ensemble de ses règles de fonctionnement. Ils doivent être adoptés par l'assemblée générale. Ses premiers règlements ont été adoptés lors de l'assemblée d'organisation. Ils ont été modifiés, à l'occasion, pour mieux correspondre à la réalité de la Fédération et, s'adapter à la *Loi sur les coopératives*.

La Fédération peut modifier ses règlements uniquement en assemblée générale. L'avis de convocation d'une telle assemblée doit faire mention de tout règlement qui peut y être adopté ou modifié.

## **PROPOSITION PRINCIPALE**

Pour la plupart des points à l'ordre du jour, les membres ont à prendre des décisions. Dans certains cas, une proposition aura été annoncée à l'avance. Dans d'autres cas, une proposition est amenée en cours de discussion à propos d'un point inscrit à l'ordre du jour. Si vous désirez présenter une proposition, vous levez la main pour demander la parole au président ou à la présidente d'assemblée. Quand celle-ci ou celui-ci vous donne la parole, vous amenez votre proposition. Cependant, toute proposition doit être appuyée avant que l'assemblée la traite.

Si la proposition est appuyée par un autre membre, l'assemblée en discute. Les membres qui désirent intervenir sur la proposition demandent la parole au président ou à la présidente d'assemblée. Ils s'adressent à tour de rôle au président ou à la présidente quand celle-ci ou celui-ci leur cède la parole. Ils posent des questions, se font une opinion et parlent pour ou contre la proposition. Aucun membre ne doit interrompre celui qui a la parole sauf sur un point d'ordre ou sur une question de privilège.

## **L'AMENDEMENT ET LE SOUS-AMENDEMENT**

Si un membre est d'accord sur le fond de la proposition, mais désire y apporter des modifications, il propose un amendement. L'amendement peut éliminer une partie de la proposition principale, y ajouter des éléments ou en modifier des parties. L'amendement doit aussi être appuyé avant d'être discuté par l'assemblée. De même que la proposition peut être modifiée par l'amendement, il arrive que l'amendement soit modifié par un sous-amendement. Le sous-amendement n'est recevable que s'il se rapporte à l'amendement. En ce cas, on votera d'abord le sous-amendement, l'amendement puis la proposition principale telle qu'amendée.

## **QUESTION PRÉALABLE**

La question préalable vise à mettre fin au débat concernant une proposition et à procéder au vote sans autre discussion. Par exemple, si vous jugez que la discussion s'éternise sans qu'on apporte d'éléments nouveaux, vous pouvez poser la « question préalable », c'est-à-dire demander le vote. La question préalable doit être appuyée par un autre membre. Dans ce cas, le ou la président(e) suspend la discussion en cours et demande à l'assemblée si elle est prête à voter. Si les deux tiers des membres sont prêts à passer au vote, le ou la président(e) met fin au débat et invite les membres à voter immédiatement sur les amendements, s'il y a lieu, et sur la proposition principale en débat.

## **VOTATION**

Pour qu'une proposition présentée à une assemblée devienne une décision de la Fédération, il faut prendre un vote. Le ou la président(e) d'assemblée peut annoncer aux membres que si personne ne demande le vote, la proposition sera adoptée à l'unanimité. Dans d'autres cas, à l'invitation du président ou de la présidente ou, à la demande d'un membre, l'assemblée est amenée à voter. À moins que ce ne soit indiqué autrement dans la Loi sur les coopératives ou dans les règlements de la Fédération, les décisions se prennent à la majorité simple des voix exprimées. Généralement, le vote est pris à main levée en soulevant dans les airs un carton de couleur remis à chaque coopérative avant le début de l'assemblée. Le ou la président(e) demande d'abord à ceux qui sont en faveur de la proposition de lever leur carton, ensuite à ceux qui sont contre, et finalement, à ceux qui s'abstiennent. Exceptionnellement, l'assemblée peut décider, par vote majoritaire, de procéder plutôt par scrutin secret.



## **POINT D'ORDRE**

Un point d'ordre peut être soulevé par un membre pour faire remarquer au président ou à la présidente un manquement à l'ordre ou, une erreur grossière dans la procédure. Par exemple, si un membre ne respecte pas la procédure ou ne traite pas de la question débattue et que le président ou la présidente ne le rappelle pas à l'ordre, vous pouvez soulever un point d'ordre et énoncer votre objection au président ou à la présidente.

## **QUESTION DE PRIVILÈGE**

La question de privilège vise à faire respecter les droits d'un individu ou, à corriger une question d'ordre matériel. Par exemple, vous pouvez utiliser la question de privilège lorsque vous jugez que votre réputation ou la réputation d'un autre membre est attaquée, ou pour vous plaindre de la chaleur excessive dans la salle de réunion. La question de privilège n'a pas à être appuyée et demande une décision immédiate du président ou de la présidente pour régler la situation.

## **MOTION DE DÉPÔT ET PROPOSITION DE REPORT**

Au cours du débat sur une proposition ou un amendement, un membre, quand vient son droit de parole, peut proposer une « motion de dépôt » visant à reporter le débat à une prochaine assemblée. Ou encore, il peut proposer de renvoyer la question au conseil d'administration ou à un comité pour un supplément d'études et des recommandations. La motion de dépôt doit être appuyée avant d'être traitée. On procède alors au vote sur cette motion. Si la motion est adoptée, la proposition est ajournée ou renvoyée selon la motion proposée. Si elle est défaite, le débat qui était en cours se poursuit.

## **APPEL DE LA DÉCISION DU OU DE LA PRÉSIDENT(E)**

Toute décision du président ou de la présidente peut être infirmée par un « appel de la décision du président(e) ou de la présidente ». En cas d'insatisfaction envers les décisions prises par le ou la président(e), un membre peut en appeler de sa décision. Si son intervention est appuyée par un autre membre, la proposition sera discutée et le vote pris à la majorité pourra infirmer la décision du président ou de la présidente.

## **CONCLUSION**

Nous vous avons présenté un rappel de certains renseignements tirés des règlements de votre Fédération, suivis de quelques-unes des procédures les plus fréquemment employées dans les assemblées délibérantes.

Vous n'avez pas à devenir des spécialistes de la procédure pour participer à l'assemblée. Le président ou la présidente d'assemblée connaît les règles et peut vous guider au besoin dans le déroulement de l'assemblée. L'utilisation de procédures vise à permettre à l'assemblée de prendre des décisions éclairées compte tenu de la situation et de l'information disponible. Ces règles ont pour effet d'accélérer les débats et de permettre l'expression des opinions. Elles ne sont pas faites pour nuire ou pour empêcher la discussion, mais bien pour permettre à tous de se faire entendre. Les restrictions qu'elles apportent ont pour but de faire en sorte que l'assemblée soit efficace et qu'elle se déroule dans un climat favorable aux échanges.



**Osez prendre la parole  
pour exprimer vos  
opinions!**





## FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE L'ESTRIE

### PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE L'ESTRIE TENUE LE 7 OCTOBRE 2023 À 9h00, À SERCOVIE, 300 RUE DU CONSEIL, À SHERBROOKE

---

Étaient présent(e)s :

#### Membres de la Fédération

**Autre-Toît**

Membre

Sandy Tremblay

**Brunante**

Délégué(e)s

Gaston Michaud, Marie-Jeanne Neider

Membres

Mariette Bombardier

**Cantons de l'Est (CHCE)**

Délégué(e)s

Philippe Grenier, Christyne Lavoie, Olier Raby, Chantal Simoneau

Membres

Normand Breton, Diane Duchesneau, Normand Godbout, Michèle La Haye, Caroline Lemieux, Francine Rioux, Lucille Gravel

**Diligence**

Délégué(e)s

Lyne Moreau, Carole Vallerand, Angèle Cloutier,

Membre

Micheline Marengo

**Du Vallon**

Délégués

Claudette Bourgault

**Grand Portage**

Déléguée

Steeve Thompson, Bernard Boutin

Membre

Lise Grégoire

**Grande Vie**

Déléguées

Gina Dussault

Émilienne Rodrigue, Sylvie Binette, directrice des services

**Habitat 2025**

Membre

Annie Lamontagne

**Haubans**

Délégué(e)s

Claude Moreau, Ginette King

**Havre des Pins**

Membres

Bruno Letendre, Eckhard Rothe, Denise Blais

**Jardin des Sages**

Déléguée

Nicole Gagnon

**Montagne**

Délégué(e)s

Yannick Drolet, Isabelle Perron

Membres

Jacques Blain, Tarik Rahem

**Oasis des Lacs**

Délégués

Michel Lemire, Lucien I. Larochelle

**Moulin des Cèdres, Weedon**

Déléguées

Guylaine Breton, Yvette Fontaine

**Le Petit Quartier (auxiliaire)**

Membre

Marie-Josée Martel

**Passerelle de Granby**

Délégués

Réal Fournier, André Gagnon

Membres

Réjean Raïche, Lise Carbonneau, Francine Gauthier

**Relance**

Délégué(e)s

Marie-Andrée Choquette, Jean-Pierre Fortier

**Rive Gauche**

Délégués

Chantal Bérubé, Ginette Landelle, France Perreault

**Employé(e)s de la Fédération**

Anne-Marie Nadeau

Coordonnatrice à la formation et à la vie associative

Annie Deschênes

Commis comptable

Cécile Pépin

Adjointe administrative

Diane Prémont

Agente financière

Élyse Lagueux

Agente au soutien communautaire

Guillaume Brien

Directeur général

Lynne Tucker

Adjointe administrative

Marc-André Mailhot

Chargé de projets

Marianne Lemieux

Responsable de la logistique et des événements

Marie-Claude Duchesne

Intervenante en soutien communautaire

Mokhtar Saada

Directeur des rénovations

Sonia Bilodeau

Conseillère en gestion

Stéphanie Roy

Directrice des services immobiliers

Sylvie Bigonnesse

Agente financière

Tania Dubois

Conseillère en gestion et intervenante en soutien communautaire

---

**INVITÉ(E)S :**

Jacques Côté, président de la CQCH

Olga Tasci, Agence des coopératives d'habitation

Daniel Quirion, architecte

Marie-Josée Fauteux, CPA

Olivier Bousquet, Équipe A

Sandra Turgeon, DG CQCH

Sandy Grenier, Équijustice

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée et nomination à la présidence et au secrétariat d'assemblée
  2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
  3. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées générales 2022—2023
  4. Présentation des états financiers vérifiés 2022—2023
  5. Nomination du vérificateur pour le prochain exercice
  6. Rapport du conseil d'administration et de la direction générale
  7. Présentation des prévisions budgétaires
  8. Présentation des projets en développement
  9. Suivi du plan stratégique et discussions sur les besoins des membres
  10. Proposition de modification au règlement de régie interne (p.5 du cahier de convocation)
  11. Remise du prix Jacques Côté et prix de reconnaissance FCHE
  12. Présentation d'une histoire vécue en coop
  13. Résolution pour l'indexation de la contribution annuelle
  14. Résolutions provenant des coopératives et ayant été déposées au plus tard le 22 septembre à 16 h 00
  15. Élections des administrateurs et administratrices de la Fédération
  16. Période de questions
  17. Prix de présence
  18. Levée de l'assemblée
- 

## **PROCÈS-VERBAL**

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET NOMINATION À LA PRÉSIDENTE ET AU SECRÉTARIAT D'ASSEMBLÉE**

L'assemblée débute officiellement à 9 h 10.

Mot de bienvenue de Christyne Lavoie, présidente du CA de la Fédération. M<sup>me</sup> Lavoie nomme nos partenaires financiers et les remercie.

Mot de bienvenue de Guillaume Brien, directeur général de la FCHE.

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu de nommer Jacques Côté et Cécile Pépin, respectivement comme président et secrétaire d'assemblée.

Proposée par Olier Raby (CHCE)  
Appuyée par Chantal Simoneau (CHCE)  
Adoptée à l'unanimité

Le quorum est respecté.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Avant l'adoption de l'ODJ, il est porté à l'attention de l'assemblée qu'il y a deux erreurs dans le nombre de votes alloués par coop. On doit en ajouter un pour la Passerelle pour un total de 2, et on doit allouer un vote à la coop Moulin des Cèdres.

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposée par Claude Moreau (Haubans)  
Appuyée par Francine Rioux (CHCE)  
Adoptée à l'unanimité

## **3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2021—2022**

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2022

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1<sup>er</sup> octobre 2022 tel que présenté.

Proposée par Christyne Lavoie (CHCE)  
Appuyée par Chantal Simoneau (CHCE)  
Adoptée à l'unanimité

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2023

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 février 2023 tel que présenté.

Proposée par Réjean Raïche (Passerelle)  
Appuyée par Christyne Lavoie (CHCE)  
Adoptée à l'unanimité

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2023

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 JUIN 2023 avec les modifications suivantes : ajouter Réjean Raïche de La Passerelle qui était présent et supprimer Alex Guillaume du Petit Quartier qui était absent.

Proposée par Chantal Simoneau (CHCE)  
Appuyée par Carole Vallerand (Diligence)  
Adoptée à l'unanimité

## **4. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2022—2023**

Guillaume Brien et Christyne Lavoie remercient tous les administrateurs et administratrices de leur implication. Guillaume mentionne que plus de 20 demandes au Fonds de soutien d'évènements ont été soumises et soutenues cette année. De plus, à la suite d'un don reçu du collège Sacré-Cœur, un comité Jeunesse a été mis sur pied et un premier atelier a déjà eu lieu.

Marie-Josée Fauteux, CPA et vérificatrice pour la FCHE, présente les états financiers au 30 juin 2023.

Question bilan : À l'actif, l'avance à une société apparentée fait référence à quoi? Il s'agit du groupe de ressources techniques (GRT) Entraide habitat Estrie (EHE), transfert de comptes entre les deux organismes.

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'adopter les états financiers au 30 juin 2023 tels que présentés.

Proposée par Chantal Simoneau (CHCE)  
Appuyée par Claudette Bourgault (La Diligence)  
Adoptée à l'unanimité

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'affecter le trop-perçu à la réserve générale.

Proposée par Olier Raby (CHCE)  
Appuyée par Lyne Moreau (La Diligence)  
Adoptée à l'unanimité

## **5. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR LE PROCHAIN EXERCICE**

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu de nommer Marie-Josée Fauteux, CPA comme vérificatrice officielle de la FCHE pour le prochain exercice.

Proposée par Claude Moreau (Haubans)  
Appuyée par Steeve Thompson (du Vallon)  
Adoptée à l'unanimité

## **6. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Présentation du rapport annuel par Christyne Lavoie et Guillaume Brien.

Marie-Claude Duchesne présente les services rendus par l'équipe du soutien communautaire de la FCHE. Il y a présentation d'une vidéo sur la médiation citoyenne qui est disponible sur le site web de la Fédé.

Il est mentionné qu'après 5 ans, le financement pour le Baobab café de quartier est maintenant récurrent et le café est reconnu comme un centre culturel d'arrondissement. Il y a plus de 800 membres de l'Accorderie de Sherbrooke, dont environ 150 venant des coops d'habitation. C'est une des plus grandes accorderie ici et dans le monde!

Anne-Marie Nadeau présente les services de formation disponibles à la Fédé, dont les ateliers qui seront donnés lors du prochain colloque de formation le 18 novembre 2023. Nouveauté cette année : il y aura un atelier de jeux coopératifs jeunesse pour les 12-17 ans pour apprendre les valeurs coops. Il y aura des bourses pour les 18-30 ans pour stimuler la relève et augmenter la participation à nos événements pour ce groupe d'âge. Également offert sera l'atelier Dynamiques de groupe : comprendre et influencer le vivre-ensemble de sa coop.

Parmi les ateliers qui seront offerts en cours d'année, il y en aura un sur la Loi 25 et un sur les membres de soutien dans les coopératives de solidarité.

Au niveau des services immobiliers et financiers, Stéphanie Roy est nouvellement nommée en date d'octobre 2023 comme directrice des services immobiliers et Nathalie Ouellette demeure en charge des services financiers.

Mokhtar Saada présente les services de rénovation offerts. Ce secteur se veut un guichet unique pour les besoins en rénovation dans les coopératives. Il donne des informations sur certaines subventions encore disponibles.

Guillaume Brien mentionne que Serge Vaillancourt, directeur du développement, et Shany Ménard, agent de développement, sont actuellement partis dans la délégation à Vienne avec des participants du privé, du communautaire et du gouvernement pour visiter des logements communautaires très développés dans cette ville européenne.

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'adopter le rapport annuel 2022-2023 tel que présenté.

Proposée par Chantal Simoneau (Cantons de l'Est)  
Appuyée par Steeve Thompson (du Vallon)  
Adopté à l'unanimité

Quelques motions sont proposées afin de féliciter toute l'équipe ainsi que Guillaume Brien pour son dynamisme. La FCHE est reconnue comme l'une des fédérations les plus motivées et motivantes au Québec!

## **7. PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

Les prévisions budgétaires pour l'année en cours sont présentées par Guillaume Brien.

À la suite d'une question d'un membre, Guillaume confirme que ces prévisions tiennent compte d'une augmentation de la cotisation annuelle. Toutefois, en adoptant les prévisions budgétaires, cela ne veut pas dire qu'on adopte automatiquement une augmentation de la cotisation annuelle car il s'agit de prévisions seulement. La FCHE et ses membres choisissent d'adopter les augmentations de cotisation annuelle lors d'AGA, mais cela n'est pas obligatoire.

Une question est adressée à savoir ce qu'on perd depuis la fin du programme AccèsLogis du gouvernement du Québec et est-ce que les coopératives existantes perdent aussi? Guillaume répond que la Fédé perdra au niveau de la contribution du milieu, mais les coops existantes ne perdent pas ce qu'ils ont reçu via ce programme. Cela affecte seulement le développement de nouvelles coopératives ou nouvelles constructions pour des coopératives existantes. Toutefois, d'autres programmes financiers existent.

Guillaume mentionne que le financement significatif que nous recevons via le programme d'aide aux organismes communautaires (PAOC) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) prend fin en 2024. Nous travaillons déjà pour être prêts à déposer des nouvelles demandes vers le printemps 2024 pour les années suivantes. À savoir s'il pourrait y avoir des ajustements aux prévisions budgétaires selon les nouveaux montants qui seront accordés, la réponse est oui.

À la question est-ce que l'amortissement est inclus, Guillaume confirme que non, on peut l'ajouter en ajustement et l'excédent pourrait ainsi être réduit un peu.

Guillaume mentionne que le C.A. suit le budget à chaque mois lors de leurs réunions.

À savoir si le montant des salaires tient compte de l'équipe en place seulement ou inclut une prévision d'embauche, Guillaume répond qu'il s'agit de l'équipe en place incluant les augmentations de salaires prévues dans la politique des salaires. On demande aussi s'il y a beaucoup de subventions temporaires pour les salaires? Certaines subventions que la Fédé reçoit sont associées à des tâches spécifiques, par exemple pour le soutien communautaire.

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2023-2024 telles que présentées.

Proposée par Chantal Simoneau (CHCE)

Appuyée par Francine Rioux (CHCE)

Adoptée à l'unanimité

## **8. PRÉSENTATION DES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT**

Guillaume Brien, en remplacement de Serge Vaillancourt, présente les projets récemment terminés, ceux avec une construction ou achat/rénovation en cours, ceux qui seront en voie de construction dans les 12 prochains mois et ceux qui sont actuellement en élaboration.

Mokhtar Saada, directeur du service de rénovations, fait état de deux types de difficultés importantes que les coopératives peuvent rencontrer lors de rénovations majeures et, où le groupe de ressources techniques pour les rénovations peut venir en aide. La première difficulté possible est au niveau des communications et des échanges avec les divers experts et entrepreneurs, incluant la signature de contrats et engagements de fonds. Il explique le processus à suivre pour les rénos majeures, ce qui est souvent une deuxième difficulté, soit l'étape de l'analyse financière pour les coûts des projets et la capacité de payer des coopératives (avons-nous les moyens?). Il met en garde : les entrepreneurs peuvent prendre une hypothèque légale sur les immeubles de la coopérative en cas de difficultés financières menant au non-paiement des sommes dues pour les travaux effectués. Son équipe, avec son expérience et ses connaissances dans le domaine, peut faciliter les processus reliés aux rénovations majeures pour les coopératives et ainsi leur éviter des complications, certaines pouvant entraîner des répercussions majeures.

Mokhtar propose 3 « parachutes » financiers pour les coopératives :

- prévoir des sommes dans le budget pour l'entretien régulier – l'importance de l'entretien préventif;
- avoir une réserve de remplacement pour les travaux majeurs – les prévoir d'avance sur plusieurs années;
- avoir un fonds de capitalisation.

Pour y arriver, il est recommandé de faire une bonne analyse des coûts des loyers à établir. Elles peuvent baser les coûts des loyers au bail, sur le coût médian du marché privé. Guillaume explique que selon les normes gouvernementales, le prix du loyer coop devrait être à environ 80 % du prix du loyer médian du marché privé, alors qu'en coop, on est souvent plutôt à 60 %.

En réajustant les prix pour se rapprocher des normes gouvernementales, les coops pourront alors se prévaloir d'une réserve générale pour effectuer les travaux de rénovation, de prévention ainsi que pour les travaux majeurs qui surviennent au bout de 20 à 25 ans, tels que la toiture, le revêtement extérieur, etc. Les coops peuvent se demander jusqu'où elles veulent aller dans la réduction du coût de loyer (rabais membre) pour permettre cette planification? Il s'agit d'une réflexion importante pour les coopératives et ses membres.

## 9. SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE ET DISCUSSIONS SUR LES BESOINS DES MEMBRES

Guillaume Brien fait un survol du plan stratégique qui avait été adopté pour 2021-2024. Il fait la mise à jour des étapes franchies et de ce qui a été mises en place ou réalisées à ce jour et, ce qui est en élaboration ou à venir. Nous sommes dans la dernière année du plan et nous allons commencer à travailler le prochain plan.

On explique le projet carboneutre de la coopérative des Cantons de l'Est (CHCE) avec une coopérative forestière. Une mention de félicitations est faite pour cette réalisation. Toutes les coops sont encouragées à devenir carboneutre.

Les membres sont invité(e)s à identifier des besoins à inclure dans le prochain plan. La FCHE peut recevoir les suggestions en tout temps.

- Avoir des outils ou approches pour pouvoir mieux inciter les membres à s'impliquer;
- Pouvoir partager des documents à partir d'un nuage; à ce sujet, il est mentionné qu'un projet sur 2 ans est en cours et a reçu du financement pour créer des sites Intranet pour 10 coopératives participantes – la Fédé aimerait ouvrir à d'autres coops intéressées par la suite;
- Un autre membre suggère de créer un site pour, soit échanger ou prêter des biens matériels.

## 10. PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE

Une proposition est présentée pour modifier les articles 6.1 et 6.3 du règlement de régie interne de la FCHE comme suit :

### ARTICLE 6. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 6.1 COMPOSITION

*Le conseil d'administration est composé de neuf (9) administratrices et administrateurs éluEs par l'assemblée générale annuelle. ~~÷ la ou le présidentE, la ou le vice-présidentE, la ou le secrétaire, la trésorière ou le trésorier et cinq (5) administratrices ou administrateurs.~~ Les personnes administratrices de la Fédération doivent être choisies en majorité parmi les administratrices ou administrateurs de ses membres.*

*Tout employéE de la Fédération ou d'un organisme contrôlé par la Fédération ne peut être éluE ou demeurer membre du conseil d'administration ou d'un comité de la Fédération.*



*Entre elles et eux, les membres du conseil d'administration s'élisent aux différents postes suivants : la présidence, la vice-présidence, la trésorerie et le secrétariat.*

### 6.3 TERME DU MANDAT

*Le mandat d'un administrateur ou d'une administratrice au conseil d'administration est de deux (2) ans.*

*À chaque assemblée annuelle, une partie des mandats viennent à échéance selon le mode de rotation suivant cinq (5) administratrices ou administrateurs, les années impaires et quatre (4), les années paires.*

*Les élections se font en deux (2) tours : au premier tour, seules les personnes administratrices d'une coopérative **ayant été mandaté(e)s officiellement à cet effet par leur conseil**, peuvent présenter leur candidature ou être mis(e) en candidature pour combler les cinq (5) sièges réservés aux administratrices ou administrateurs de coopératives.*

*Pour les quatre (4) sièges restants, tout(e) membre en règle d'une coopérative **aussi mandaté(e) officiellement à cet effet par leur conseil**, peut présenter sa candidature ou, être mise en candidature pour occuper l'un des sièges vacants.*

*Un administrateur ou une administratrice perd automatiquement son poste au conseil d'administration si sa coopérative fait l'objet d'une suspension, d'une exclusion ou d'une démission.*

*Si la ou le représentant(e) d'une coopérative membre perd son statut d'administratrice ou d'administrateur dans sa coopérative, cette personne représentante peut terminer son mandat au conseil d'administration de la Fédération avec l'accord écrit du conseil d'administration de sa coopérative.*

*Si le ou la représentant(e) d'une coopérative membre quitte sa coopérative, cette personne doit quitter le conseil d'administration de la Fédération et ne peut donc pas terminer son mandat.*

Pour la modification de l'article 6.3, une discussion a lieu à savoir si un(e) membre doit vraiment être délégué(e) par le conseil d'administration de sa coopérative spécifiquement pour se présenter au C.A. de la FCHE. La conclusion est non, il ou elle doit seulement avoir été mandaté(e) comme délégué(e) pour représenter sa coopérative à l'AGA. Le texte concerné sera alors modifié comme suit pour adoption :

*Les élections se font en deux (2) tours : au premier tour, seules les personnes administratrices d'une coopérative **ayant été mandatées officiellement à cet effet par leur conseil** comme délégué(e)s peuvent présenter leur candidature ou être mis(e)s en candidature pour combler les cinq (5) sièges réservés aux administratrices ou administrateurs de coopératives.*

*Pour les quatre (4) sièges restants, tout(e) membre en règle d'une coopérative **aussi mandaté(e) comme délégué(e) officiellement à cet effet par leur conseil** peut présenter sa candidature ou, être mise en candidature pour occuper l'un des sièges vacants.*

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'adopter la modification à l'article 6.1 du Règlement de régie interne tel que présenté, et de modifier l'article 6.3 tel que déterminé par l'assemblée.

Proposée par André Gagnon (Passerelle)  
Appuyée par Marie-André Choquette (La Relance)  
Adopté à l'unanimité

## **11. REMISE DU PRIX JACQUES CÔTÉ ET PRIX DE RECONNAISSANCE FCHE**

Le prix Jacques Côté a été institué en 2022 dans l'objectif de récompenser des membres de coopératives d'habitation en Estrie ayant démontré une implication exceptionnelle, dans un esprit coopératif, non seulement dans leur propre coopérative mais aussi dans divers projets dans la communauté plus largement.

Cette année, deux prix Jacques Côté sont remis à des membres qui se sont démarqué(e)s par leur engagement et leurs actions au sein des coopératives.

Le 1<sup>er</sup> prix est attribué à M<sup>me</sup> Diane Duchesneau, de la coop des Cantons de l'Est. M<sup>me</sup> Duchesneau est membre depuis 26 ans. Elle s'est démarquée par son implication et son entraide, en particulier dans le développement du Bon Voisinage et de la médiation citoyenne en coop. Elle est toujours médiatrice au sein du mouvement.

Le 2<sup>e</sup> prix est attribué à M<sup>me</sup> Émilienne Rodrigue, de la coopérative Grande Vie. M<sup>me</sup> Rodrigue est une femme très inspirante. Nous soulignons son implication depuis 24 ans dans les coopératives où elle a habité et, habite toujours, ainsi que dans la communauté en général. Encore aujourd'hui, elle siège sur un organisme qui vient en aide aux gens dans le besoin.

## **12. PRÉSENTATION D'UNE HISTOIRE VÉCUE EN COOP**

Guillaume Brien invite Lynne Tucker à venir témoigner d'une histoire d'entraide vécue en coop par une membre, récemment décédée, lors d'une période de maladie grave. L'histoire, qui sera publiée dans la revue *Les coops d'habitation*, datée de novembre 2023, témoigne également des liens interpersonnels qui peuvent perdurer longtemps après avoir été créés en coop.

## **13. RÉSOLUTION POUR L'INDEXATION DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE**

CONSIDÉRANT que la hausse de la contribution annuelle est un pouvoir de l'assemblée générale;

CONSIDÉRANT que la contribution a été indexée en 2023;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir la qualité des services offerts en gardant l'expertise et en suivant les orientations stratégiques qui sont identifiées par l'assemblée;

CONSIDÉRANT que les dépenses d'exploitation de la Fédération connaissent annuellement une augmentation au moins équivalente à l'indice des prix à la consommation (IPC);

CONSIDÉRANT l'augmentation des actions et des services concrets et gratuits qui demandent un apport financier supplémentaire (support aux aînés, promotion du bon voisinage, support aux gestionnaires, support aux coops face à la fin des conventions, etc.);

Il est proposé d'augmenter la contribution annuelle selon l'indice des prix à la consommation de 2023 (maximum de 3 %) et de l'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Proposée par Chantale Simoneau (CHCE)  
Appuyée par Steeve Thompson (Du Vallon)  
Adoptée à l'unanimité

Un membre suggère que l'augmentation de la contribution annuelle soit votée pour plusieurs années à l'avenir au lieu d'une seule. À la suite d'une discussion, il est déterminé que de fixer la cotisation à chaque année reste un privilège des membres.

#### **14. RÉSOLUTIONS PROVENANT DES COOPÉRATIVES ET AYANT ÉTÉ DÉPOSÉES AU PLUS TARD LE 22 SEPTEMBRE 2023 À 16 H 00**

**S/O**

#### **15. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES DE LA FÉDÉRATION**

M. Jacques Côté explique le fonctionnement du conseil d'administration de la FCHE et la procédure pour les élections. Il précise qu'il y a 6 postes à combler. Les candidat(e)s doivent être délégué(e)s par leur coopérative mais n'ont pas besoin d'être sur le CA de leur coop.

Marianne Lemieux et Marie-Claude Duchesne seront les scrutatrices officielles, supervisées par Jacques Côté.

Le candidat ou la candidate, s'il ou elle accepte, sera considéré(e) l'appuyeur ou l'appuyeuse.

| <b>PROPOSEUR</b>       | <b>CANDIDAT</b>  | <b>ACCEPTÉ / REFUSE</b> | <b>MEMBRE DU CA DE SA COOP?</b>   |
|------------------------|------------------|-------------------------|-----------------------------------|
| Claude Moreau          | Christyne Lavoie | Accepte                 | Oui, présidente CHCE              |
| Ginette Landelle       | Michel Lemire    | Accepte                 | Oui, président Oasis-des-Lacs     |
| Francine Gauthier      | André Gagnon     | Accepte                 | Oui, trésorier, Passerelle        |
| Christyne Lavoie       | Ginette Landelle | Accepte                 | Oui, vice-présidente, Rive-Gauche |
| Marie-Andrée Choquette | Ginette King     | Accepte                 | Oui, trésorière, des Haubans      |

|                  |               |         |                            |
|------------------|---------------|---------|----------------------------|
| Ginette Landelle | Réal Fournier | Accepte | Oui, président, Passerelle |
|------------------|---------------|---------|----------------------------|

Sont élus au 1<sup>er</sup> tour par acclamation, pour un mandat de 2 ans :

Ginette King, Ginette Landelle, ainsi que Christyne Lavoie, toutes membres des C.A. de leur coop respective.

Sont élus au 2<sup>e</sup> tour par acclamation, Michel Lemire, André Gagnon et Réal Fournier, tous membres des C.A. de leur coop respective.

Marie-Andrée Choquette, France Perreault et Tarik Rahem demeurent membres du C.A. jusqu'en 2024.

## 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Gaston Michaud, de la Brunante, demande si le fait que plusieurs avertisseurs d'eau ont été installés dans les coops de l'Estrie peut avoir un impact sur le coût des assurances. Oui, après plusieurs années de représentation auprès de notre courtier, EGR et de notre assureur, Co-operators, l'efficacité a été reconnue et, cela affecte effectivement le coût. On a maintenant une entente avec Home Dépôt pour les avertisseurs de marque « Watchdog » et les batteries.

Claude Moreau, de la coopérative des Haubans, mentionne qu'ils ont 4 avertisseurs par logement pour leurs 36 logements. Il a produit un document sur le mode d'emploi pour changer les batteries des détecteurs d'eau et, il offre de le partager à qui en fera la demande.

Lyne Moreau, de la Diligence, mentionne qu'il serait aidant d'avoir un document expliquant dans quel contexte les coops peuvent obtenir des subventions et quels critères sont regardés.

Chantal Bérubé, de la Rive-Gauche, mentionne avoir appris l'existence des avertisseurs d'eau lors d'une AGA et ils en ont installés après 2 dégâts d'eau.

Il y a un intérêt général à savoir comment procéder pour acquérir des propriétés autour des coops.

André Gagnon, de la Passerelle, suggère d'installer des thermopompes lors des nouvelles constructions. Cela pourrait sauver des coûts d'énergie sur plusieurs années. Marc-André Mailhot, chargé de projets, explique que la SHQ ne reconnaissait pas les thermopompes avant, mais elle les accepte maintenant, toutefois seulement dans les lieux communs. Dorénavant cela sera évalué dans tous les projets.

Isabelle Perron mentionne, en tant que formatrice, que la formation Coop 101 s'adresse maintenant à tous les membres et non seulement aux nouveaux, car la formation est ajustée régulièrement. De plus, on oublie parfois avec le temps et c'est très bien de venir rafraîchir ses connaissances.

Gaston Michaud mentionne qu'avec 20 ans d'expérience des coops de solidarité, il souhaite souligner l'importance de l'apport des membres de soutien dans cette formule. On rappelle qu'une rencontre de réflexion au sujet des membres de soutien est à venir.

Une question sur la transparence est soulevée - en effet, trouver l'équilibre entre la transparence et la confidentialité peut être un grand défi. Guillaume Brien mentionne qu'il y aura aussi une soirée de réflexion à ce sujet dans les prochains mois.

Guillaume Brien informe les membres que le gouvernement révisé actuellement la Loi des coopératives et le mouvement coop a été invité à participer à des consultations. Les résultats vous seront communiqués ultérieurement.

## 17. PRIX DE PRÉSENCE

Plusieurs prix de présences sont tirés tout de suite après la levée de l'assemblée. Les gagnants sont :

Réal Fournier (la Passerelle)  
Lucie Gravel (CHCE)  
Michel Lemire (Oasis-des-Lacs)  
Lise Grégoire (Grand Portage)  
Ginette King (des Haubans)  
Steeve Thompson (du Vallon)

Angèle Cloutier (la Diligence) remporte le prix de présence offert par Co-operators.

## 18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu de lever l'assemblée à 14 h 32.

Proposé par Chantale Simoneau (CHCE)  
Appuyé par Lyne Moreau (la Diligence)

Signé à Sherbrooke, le \_\_\_\_\_



\_\_\_\_\_  
Cécile Pépin, Secrétaire d'assemblée

Adopté le : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Christyne Lavoie, présidente



## FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE L'ESTRIE

### PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE L'ESTRIE TENUE LE MARDI 6 FÉVRIER 2024 À 17H30, AU PARVIS, 987 RUE DU CONSEIL, SHERBROOKE AVEC SOUPER (ET EN ZOOM À COMPTER DE 18H30).

---

Étaient présent(e)s :

#### Membres de la Fédération

**Autre-Toît**  
**Brunante**  
**Cantons de l'Est**

Marie-Lou Bérubé, Roxanne Fortin, Sandy Tremblay  
Renelle Jeanson, Gaston Michaud, Marie-Jeanne Neider  
Martine Charest (Zoom), Diane Duchesneau, Christyne  
Lavoie, Alain Teasdale (Zoom)

**Desormeaux**  
**Des Prés**  
**Diligence**  
**Enfants Terribles**  
**Grand Portage**  
**Grande Vie**  
**Habitat 2025**  
**Haubans**  
**Havre des Pins**

Maude Boileau (Zoom), Réjean Maheux

Catherine Larouche  
Carole Vallerand (Zoom)

Lucie L'Heureux  
Gina Dussault, Lise Grégoire,  
Réjeanne Pagé

Annie Lamontagne (Zoom)

Marie-Ève Jean (Zoom), Ginette King, Claude Moreau  
Denise Blais, Pierrette Bouillon, Jackie Couture (Zoom),  
Diane Desloges (Zoom), Hélène Drolet, Andrée  
Fontaine (Zoom), François Jutras (Zoom), Bruno  
Letendre (Zoom), Jean-Claude Phaneuf (Zoom), Louise  
Philibert (Zoom), Danielle Picard (Zoom), Anne Quessy  
(Zoom), Céline Rousseau (Zoom), Solange Roy  
Nicole Gagnon (Zoom)

**Jardin des sages**  
**Montagne**

Jacques Blain, Yannick Drolet, Andréa Roby, Tarik  
Rahem

**Oasis St-Jean-Baptiste**  
**Passerelle**

René Desjardins, Richard Gagnon  
Lyse Carbonneau, Danielle Fournier (Zoom), Réal  
Fournier, André Gagnon, Francine Gauthier, René  
Goyette (Zoom), Lynda Lebreux (Zoom), Huguette  
Ménard (Zoom), Réjean Raïche

**Petit Quartier**  
**Relance**  
**Rive Gauche**

Marie-Josée Martel  
Marie-Andrée Choquette, Jean-Pierre Fortier  
Chantal Bérubé (Zoom), Murielle Dépault (Zoom),  
Emrick Huot-Roberge, Ginette Landelle, François  
Lesage, France Perreault (Zoom), Marielle Proulx  
(Zoom)

**Rive Sud**  
**Volière**

Micheline Péloquin  
Louis-M. Caron (Zoom)

## **Employé(e)s de la Fédération**

### **Sur place**

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Nicolas Balasi        | Intervenant en soutien communautaire                   |
| Karen Bergeron        | Agente de bureau                                       |
| Sylvie Bigonnesse     | Agente financière                                      |
| Guillaume Brien       | Directeur général                                      |
| Annie Deschênes       | Commis comptable                                       |
| Tania Dubois          | Conseillère en gestion                                 |
| Marie-Claude Duchesne | Intervenante en soutien communautaire                  |
| Suzanne Gallagher     | Intervenante en soutien communautaire                  |
| Saliha Gani           | Chargée de projets                                     |
| Julie Grenier         | Chargée de projets                                     |
| Daphnée Lachapelle    | Conseillère en formation                               |
| Élyse Lagueux         | Agente de mobilisation                                 |
| Marianne Lemieux      | Responsable des projets spéciaux                       |
| Shany Ménard          | Agent de développement                                 |
| Anne-Marie Nadeau     | Coordonnatrice de la formation et à la vie associative |
| Cécile Pépin          | Adjointe administrative                                |
| Diane Prémont         | Agente financière                                      |
| Stéphanie Roy         | Directrice services de gestion immobilière             |
| Lynne Tucker          | Adjointe administrative                                |
| Frédéric Pomerleau    | Chargé de projets                                      |
| Serge Vaillancourt    | Directeur du développement                             |

### **Via Zoom**

|                    |                              |
|--------------------|------------------------------|
| Jean-Yves Bergeron | Conseiller en gestion        |
| Camille Dubois     | Agente de gestion financière |
| Bruno Lortie       | Chargé de projets            |
| Leonardo Piscoya   | Adjoint administratif        |
| Frédéric Pomerleau | Chargé de projets            |
| Nathalie Ouellette | Directrice des services      |

## **INVITÉ(E)S :**

Jacques Côté, président de la CQCH  
Philippe Guillot (Zoom), conseiller en gestion, FCHARM  
Maxime Paré, Équijustice

### Membres de la délégation du Sénégal et Socodevi

Mme Frédérique Thomas, Directrice pays Sénégal, SOCODEVI

M. Lamine Diedhiou, coordonnateur projet PROCED Habitat, SOCODEVI

M. Banda Mbaye, Président du CA, Coopérative URCCHT

Mme Diakhane Diene, Vice-présidente du CA, Coopérative URCCHT

---

## **PROCÈS-VERBAL**

### **1. Accueil des participant(e)s et mot de la présidente**

L'assemblée est ouverte à 18 h 35.

M<sup>me</sup> Ginette Landelle, vice-présidente du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux participant(e)s. Elle présente des membres du nouveau comité jeunesse. Elle présente ensuite, les visiteurs de l'union régionale de coopératives habitats URCCHT et Socodevi en visite du Sénégal. Un survol est fait sur des projets de coopératives d'habitation accomplis dans leur pays via des projets soutenus par Socodevi.

### **2. Élection à la présidence et au secrétariat d'assemblée**

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu de nommer Serge Vaillancourt et Cécile Pépin, respectivement comme président et secrétaire d'assemblée.

Proposée par : Claude Moreau (des Haubans)

Appuyée par : Ginette King (des Haubans)

Adoptée à l'unanimité

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposée par : Marie-André Choquette (Relance)

Appuyée par : Ginette King (des Haubans)

Adoptée à l'unanimité



#### 4. Dernières nouvelles du mouvement

Guillaume Brien présente les nouvelles du mouvement :

10. Ligne du Bon Voisinage : Équipe de soutien communautaire et des médiatrices, formées depuis plusieurs années. Elles trouvent des solutions ensemble en misant sur les talents de tous en coop pour régler les conflits et créer une belle ambiance. Nicolas, Marie-Claude, Élyse et Suzanne sont déguisé(e)s en super héros pour nous parler de la ligne du Bon Voisinage.

9. Guide sur les dynamiques de groupe : préparé par le comité entraide et vie associative (CEVA) – lancement sera fait à un prochain point ce soir.

8. Colloque de formation : Guillaume présente les formations qui seront données lors du colloque le 23 mars prochain. La liste des ateliers est sur les tables.

7. Rencontre sur le rôle des membres de soutien en coop pour aîné(e)s – à venir lundi prochain.

6. Loi 25 – Atelier pratique : Guillaume donne un bref aperçu de cette récente loi et, de ce que les coops doivent faire. Un atelier à ce sujet sera donné au colloque du mois de mars.

5. Voyages à Vienne, en Bolivie et en Italie : Une délégation de représentant(e)s de divers acteur(-trice)s en habitation est allée à Vienne en octobre dernier et, d'autres voyages reliés aux projets de coops d'habitation sont prévus en Bolivie et en Italie. Des participant(e)s seront recherché(e)s pour ces voyages.

4. L'équipe de soutien communautaire : celle-ci est de plus en plus sollicitée pour venir en aide aux membres dans les coops.

3. De la représentation pour les coops : Guillaume donne un aperçu du genre de rencontres qui ont eu lieu pour représenter les coops auprès de représentant(e)s des élu(e)s à divers niveaux des gouvernements – incluant la ministre de l'Habitation, la SHQ, les villes, etc.

2. Projets en développement : Il y a plusieurs projets de développement, dont 5 chantiers en cours.

1. Détecteurs d'eau : Un travail a été fait depuis plusieurs années pour convaincre les assurances de l'utilité des détecteurs d'eau. Guillaume a 4 modèles et en fait la démonstration pour illustrer les différences de qualité et d'efficacité au niveau de l'alarme sonore des différents modèles. Les assureurs ont tout récemment annoncé que les détecteurs d'eau sont maintenant reconnus à travers le Québec dont le modèle *Watch Dog* et le *IDeal*. Ils ont vu une baisse significative des réclamations pour dégât d'eau avec l'utilisation de détecteurs. L'assureur veut évidemment celui qui coupe l'eau mais ils acceptent le *Watch Dog*. Ce dernier modèle, au coût d'environ 15 \$, est déjà utilisé dans plusieurs coops et les piles durent environ 4-5 ans. M. Michaud, de la Brunante, confirme que les détecteurs d'eau sont installés depuis 7 ans dans leur coopérative et qu'il n'y a eu aucun dégât d'eau depuis.

## 5. Présentation de la mission à Vienne

Shany Ménard, agent de développement, fait une présentation sur la mission à Vienne du 8-14 octobre 2023 à laquelle il a participé. Leur guide pour les visites était l'ex-mairesse de Vienne. Voici quelques points retenus :

- Les Autrichiens sont maîtres de la planification;
- Ils ont débuté leur modèle dès 1919 et continuent encore aujourd'hui avec l'objectif d'avoir des logements pour tous;
- Associations à profits limités – comme nos OBNL;
- Encadré(e)s et réglementé(e)s pour le développement et l'abordabilité;
- Quarante-quatre (44) % du parc immobilier en Autriche est coopératif;
- Soixante-cinq (65) % du parc immobilier à Vienne sont des logements publics et communautaires;
- Au niveau urbain : 50 % du territoire viennois est protégé;
- Leur cadre de construction est plus souple;
- Le projet Plancher, au Québec, est similaire à leur projet et vise l'autonomie financière totale par rapport au gouvernement.

## 6. Réflexion sur la transparence en coop (50 min.)

Guillaume et Élyse Lagueux, agente de mobilisation au soutien communautaire, parlent des enjeux de la transparence dans les coops. Les décisions doivent être communiquées, mais comment faire pour concilier entre la transparence et la confidentialité pour savoir ce qui peut être divulgué.

Confidentialité : Ce qui est secret, maintien du secret;

Éthique : Nul ne prend de l'information dont il n'a pas d'utilité. Par exemple, le CA a des responsabilités telles que récupérer l'argent d'un loyer non payé mais le nom de l'individu n'a pas à être cité et l'aide dans les coops n'a pas à être divulguée.

Transparence : une pratique sociale guidée par une accessibilité à l'information dans les domaines qui concernent l'opinion publique. Lorsqu'alliée à l'éthique, c'est faire passer le droit collectif avant ses droits personnels.

En conclusion, tout ce qui peut être dit, doit être dit. Quand on prend soin de l'individu, on prend soin du collectif en même temps. « *Personne dans une coop n'est plus grand que sa coop* ».

## 7. Projets des comités de la Fédération

Présentation des comités de la FCHE suivants :

Comité aîné(e)s : présenté par M. Gaston Michaud de la Brunante

M. Michaud partage les avantages des coopératives de solidarité pour aîné(e)s qui ont été développées dans les dernières 20 années et dont la Brunante a été innovante. Elle a récemment été reconnue comme telle en gagnant le prix annuel de Coopératives et Mutuelles Canada (CMC) de 2022 dans la catégorie petite coopérative de l'année.

Le comité a organisé un forum pour aîné(e)s le 25 octobre 2023.

Les membres du comité veulent promouvoir le partage d'expérience dans les coops pour aîné(e)s depuis 2 ans. Ce sont des coops de solidarité avec des membres de soutien. Le comité veut maintenant faire la promotion du modèle qui fonctionne très bien comme antidote au vieillissement.

Il y aura un atelier au colloque de formation de mars sur la prévention de l'intimidation.

#### Comité Ceva :

Comité d'entraide et de vie associative, présenté par Marie-Claude Duchesne, intervenante en soutien communautaire.

Ce comité est un espace pour aborder la culture d'entraide et le vivre-ensemble, dans une posture constructive et axée sur les forces du milieu et des gens. Le guide *Vivre ensemble et concilier nos différences* contient divers ateliers et est disponible sur le site de la FCHE.

#### Accorderie de Sherbrooke : présenté par Catherine Larouche, directrice générale

Il y a une collaboration entre l'Accorderie et le comité CEVA. L'Accorderie contribue à favoriser l'entraide et la mobilisation et à créer une culture de groupe ou une dynamique de groupe. Cette collaboration a mené à la création d'une formation sur les dynamiques de groupe offerte par la FCHE.

#### Comité Jeunesse :

Ce comité est un projet pilote pour mobiliser les jeunes aux projets coops et créer de la relève à travers des activités organisées pour eux. Deux groupes d'âges sont visés, les 12-18 ans et les 18-30 ans.

#### Comité des gestionnaires :

Ce comité est un espace où les gestionnaires et conseiller(-ère)s en gestion dans les coopératives peuvent échanger pour faire du co-développement. Le 24 octobre dernier un événement a eu lieu au cours duquel les conseiller(-ère)s en gestion et en formation des 7 fédérations du Québec ont été invité(e)s à participer.

## **8. Bons coups coops**

La FCHE reconnaît les bons coups dans les coops en offrant un prix de reconnaissance lors de ces AGE à une ou à des coops identifiées. M. Mathieu Binette, sculpteur local, a créé des cadres représentant une coopérative et, ce soir, 2 de ces prix sont remis.

#### Coop de solidarité l'Autre-Toit (Sherbrooke)

Mme Sandy Tremblay, directrice, présente la coopérative de solidarité qui s'adresse aux gens ayant un parcours en situation d'itinérance ou à risque de l'être. Elle est actuellement composée de 46 logements et 17 de plus sont en planification.

Il y a un service d'intervention à la coopérative, dont 12 intervenant(e)s qui s'occupent aussi d'autres gens sur le territoire à l'extérieur de la coop. La coop est reconnue pour tout son bon travail et la différence qu'elle fait dans la vie de plusieurs personnes.

### Coopérative de solidarité La Passerelle (Granby)

M. Réal Fournier, président, explique ce que leur conseil d'administration a implanté pour mieux répondre aux besoins des membres. Étant une jeune coop, construite depuis 2021 seulement, les membres sont en apprentissage et veulent pouvoir échanger pour obtenir réponses à leurs questions sur le fonctionnement. Les deux outils créés sont les suivants :

1. La petite jasette : Avant les réunions du C.A., les membres sont invité(e)s à se rencontrer avec tous les membres du C.A. pour soumettre leurs préoccupations ou questionnements au cours desquels on tente d'y répondre le mieux possible. Ensuite, selon les demandes, des sujets peuvent être discutés au C.A. pour pouvoir revenir auprès des membres pour la suite.

2. Le C.A. vous jase : Après les réunions du C.A., les membres sont encore invité(e)s à se rencontrer avec tous les membres du C.A. pour obtenir des réponses aux questions soumises lors des jasettes. Les membres du C.A. en profitent également pour leur parler des projets sur lesquels ils travaillent, ce qui est à venir, les sujets à réfléchir, etc.

Ces deux outils amènent la participation des membres dans la vie de leur coop (environ 80% de participation en moyenne) et aide à dissiper les rumeurs ou les mauvaises informations. Les membres savent qu'ils auront l'occasion de s'exprimer et s'informer.

Réal accepte avec plaisir ce prix au nom du C.A. et tous les membres de la coop.

## **9. Question des membres**

On demande comment s'abonner à l'infolettre? Via le site internet de la FCHE, section Services, onglet Infolettre et guides. On peut aussi, voir le lien sous les signatures des employé(e)s dans leurs courriels.

Serge Vaillancourt souligne le travail de tous les organisateur(-trice)s de la soirée à la FCHE ainsi que du technicien sur place.

## **10. Prix de présence**

Les 6 prix de présence offerts par la Fédé sont remportés par les personnes suivantes :

Francine Gauthier (la Passerelle)  
Roxanne Fortin (l'Autre-Toit)  
Renelle Jeanson (la Brunante)  
Gaston Michaud (la Brunante)  
Marie-Andrée Choquette (la Relance)  
Jacques Côté (CQCH)

## 11. Levée de l'assemblée

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu de lever l'assemblée à 20 h 59.

Proposé par Claude Moreau (les Haubans)

Appuyé par Ginette King (les Haubans)

Signé à Sherbrooke, le \_\_\_\_\_



\_\_\_\_\_  
Cécile Pépin, Secrétaire d'assemblée

Adopté le : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Christyne Lavoie, présidente



## FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE L'ESTRIE

### PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE L'ESTRIE TENUE LE MARDI 4 JUIN 2024 À 18H30, AU CAFÉ BAOBAB, 1551 RUE DUNANT, SHERBROOKE, ET EN ZOOM

---

Étaient présent(e)s :

#### Membres de la Fédération

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| <b>Brunante</b>                  | Mariette Bombardier, Renelle Jeanson, Gaston Michaud, Marie-Jeanne Neider  |
| <b>Cantons de l'Est</b>          | Diane Duchesneau, Christyne Lavoie, Jocelyne Picotin (Zoom), Alain Teasdale (Zoom), Hélène Viens (Zoom)  |
| <b>Diligence</b>                 | Carole Vallerand (Zoom)  |
| <b>Enfants Terribles</b>         | Lucie L'Heureux (Zoom)   |
| <b>Grand Portage</b>             | Gina Dussault, Lise Grégoire   |
| <b>Grande Vie</b>                | Réjeanne Pagé  |
| <b>Habitat 2025 (auxiliaire)</b> | Annie Lamontagne, Rémi Lamontagne  |
| <b>Haubans</b>                   | Ginette King, Christine Labrecque (Zoom)   |
| <b>Havre des Pins</b>            | Claudette Bellehumeur (Zoom), André Bilodeau, Denise Blais, Diane Desloges (Zoom), Hélène Drolet, Danielle Dubois, Andrée Fontaine (Zoom), Line Lemire (Zoom), Michel Mailloux (Zoom), Pauline Mercier (Zoom), Danielle Picard (Zoom), Anne Quessy (Zoom), Nathalie Racette (Zoom), Serge Vaillancourt |
| <b>Jardin des sages</b>          | Florianne Chabot Richard, Nicole Gagnon, Jacqueline Lambert  |
| <b>Montagne</b>                  | Jacques Blain, Yannick Drolet, Guylaine Breton (Zoom)  |
| <b>Moulin des Cèdres</b>         |  |
| <b>Oasis des Lacs</b>            | Pauline Dussault, Debra Gagnon, Lucien Larochelle, Michel Lemire   |
| <b>Passerelle</b>                | Nicole Doré (Zoom), Huguette Ménard, Joanne Prud'homme (Zoom), Réjean Raïche   |
| <b>Petit Quartier</b>            | Paul Lanctot (Zoom), Marie-Josée Martel  |
| <b>Poudrière</b>                 | Josée Goudreau (Zoom)  |
| <b>Radoub</b>                    |  |
| <b>Relance</b>                   | Marie-Andrée Choquette, Jean-Pierre Fortier  |
| <b>Rive Gauche</b>               | Carole Auger, Christiane Bérard, Chantal Bérubé, Murielle Dépault (Zoom), Chantal Gagnon (Zoom), Guylaine Garneau (Zoom), Sylvie Lachance (Zoom), Ginette Landelle, François Lesage, France Perreault, Marielle Proulx (Zoom), Céline Sévigny  |

## **Employés de la Fédération**

### **Sur place**

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Nicolas Balasi        | Intervenant en soutien communautaire                         |
| Karen Bergeron        | Secrétaire réceptionniste                                    |
| Sylvie Bigonnesse     | Agente de gestion financière                                 |
| Angela Bolduc         | Secrétaire réceptionniste                                    |
| Guillaume Brien       | Directeur général  |
| Tania Dubois          | Conseillère en gestion/Intervenante en soutien communautaire |
| Marie-Claude Duchesne | Intervenante en soutien communautaire                        |
| Suzanne Gallagher     | Intervenante en soutien communautaire                        |
| Fernando Guerrero     | Chargé de projets  |
| Élyse Lagueux         | Agente en soutien communautaire                              |
| Anne-Marie Nadeau     | Coordonnatrice à la formation et à la vie associative        |
| Cécile Pépin          | Adjointe administrative                                      |
| Lise Pratte           | Conseillère en gestion                                       |
| Stéphanie Roy         | Directrice des services                                      |
| Lynne Tucker          | Adjointe administrative                                      |
| Serge Vaillancourt    | Conseiller stratégique                                       |

### **Invité :**

Alain Papillon                      Promutuel                      .

---

## **ORDRE DU JOUR**

1. Accueil des participants et mot de la présidente (5 min.)
  2. Élection à la présidence et au secrétariat d'assemblée (2 min.)
  3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (3 min.)
  4. Dernières nouvelles du mouvement + présentation des comités + LBV (30 min.)
  5. Présentation du nouvel assureur en habitation : Promutuel (15 min.)
  6. Bons coups coops + remise des bourses jeunesse (15 min.)
  7. Dévoilement des récipiendaires du fond des événements coops (15 min.)
  8. Question des membres (15 min.)
  9. Prix de présence (10 min.)
  10. Levée de l'assemblée
-

# PROCÈS-VERBAL

## 1. Accueil des participant(e)s et mot de la présidente

Début de l'assemblée à 18 h 32. Christyne Lavoie, présidente du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux participants et aux participantes.

## 2. Élection à la présidence et au secrétariat d'assemblée

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu de nommer Serge Vaillancourt et Cécile Pépin respectivement comme président et secrétaire d'assemblée.

Proposée par Ginette Landelle (Rive-Gauche)

Appuyée par Gina Dussault (Grand Portage)

Adoptée à l'unanimité

## 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposée par Hélène Drolet (Havre des Pins)

Appuyée par Danielle Dubois (Havre des Pins)

Adoptée à l'unanimité

## 4. Dernières nouvelles du mouvement (+) présentation des comités (+) LBV

Guillaume Brien présente les dernières nouvelles du mouvement :

### 10. Médiation à travers le Québec et projet d'arbitrage

- La médiation se déploie à travers le Québec
- Un service d'arbitrage sera disponible bientôt

### 9. Documentaire « Le Dernier Flip – Démarchandiser l'immobilier »

- Visionnement de la portion du documentaire qui parle des coops de propriétaires pilotées en Estrie
- Le lien vers la vidéo sera dans l'infolettre de juin qui sera envoyée le 5 juin

### 8. Mission en Italie : projets de coops pour aîné(e)s

- Christyne Lavoie, présidente du CA de la FCHE, a participé à la mission et fait un court survol. Une présentation plus complète aura lieu à un autre moment.

### 7. Inter-coopération entre trois (3) fédérations à Longueuil (FECHAM, FCHE & FCHARM)

- Des membres des trois (3) fédérations ont participé à l'organisation et à la tenue d'une journée de formation; ce genre d'événement sera répété.



6. Changement d'assureur immobilier
  - L'assureur a changé de Co-operators à Promutuel – pour assurer les coops seulement; ne change pas pour les individus.
5. De plus en plus de gens souhaitent vivre en coop
  - Chaque semaine, il y a des demandes de locataires pour convertir des blocs privés en coopérative;
  - Des fonds sont actuellement disponibles pour acheter des immeubles; les membres sont invité(e)s à surveiller les possibilités sur le marché.
4. Coop de propriétaires – Le Petit Quartier arrive enfin !!!
3. Développement – beaucoup de rénovations et des nouvelles constructions
  - Grande Vie II avec quelques modules « Move Home », des grands studios qui seront disponibles vers novembre 2024;
  - Habitations abordables Sutton pour des familles.
2. Nouvelles capsules vidéo sur les coops pour aîné(e)s
  - Cinq (5) capsules ont été produites, deux (2) sont présentées en primeur ce soir;
  - Elles seront aussi présentées à la Ministre responsable des Aîné(e)s (Sonia Bélanger) et à d'autres politiciens, à divers niveaux de gouvernance.
1. L'année 2025 a été décrétée l'année des coopératives à travers le monde par les Nations Unies.

## PRÉSENTATION DES COMITÉS

### Comité CEVA (Entraide et vie associative) :

Marie-Claude Duchesne et Denise Blais présentent le comité CEVA et leurs récents travaux. Un bottin de ressources pour le maintien à domicile pour les diverses régions de l'Estrie sera publié. Un projet de théâtre-forum est à venir pour sensibiliser les membres des coops. Divers autres thèmes sont abordés via le comité. Les membres intéressé(e)s à se joindre au comité sont invité(e)s à le faire. Voir aussi l'infolettre de juin de la Fédé pour les coordonnées.

### Comité Jeunesse :

Élyse Lagueux, agente de mobilisation au soutien communautaire, présente le comité en compagnie de deux jeunes membres : Kamal et Rafik. Le comité a créé une bibliothèque mobile qui sera disponible lors de diverses activités. Ils organisent un tournoi de soccer pour septembre. Nicolas Balasi, intervenant en soutien communautaire, se joindra à Elyse pour travailler avec le comité jeunesse pour la prochaine année.

### Comité Aîné(e)s :

Nicolas Balasi présente les activités du comité. Ils ont participé à la démarche pour la création des capsules vidéo. Le comité a réalisé un plan de communication pour faire la promotion des coopératives pour aîné(e)s, à la suite du Forum qui a eu lieu en octobre 2023. Les membres intéressé(e)s à participer peuvent s'y joindre. Le comité se rencontre environ quatre (4) fois par année. Tania Dubois, conseillère en gestion, et Suzanne Gallagher, intervenante au soutien communautaire, s'occuperont du comité pour l'année à venir.

Nicolas donne les réponses au jeu de mots croisés qui avait été laissé sur les tables.

## **5. Présentation du nouvel assureur en habitation : Promutuel**

M. Alain Papillon, de la Promutuel, présente le nouveau programme en assurance habitation depuis le 1<sup>er</sup> mai 2024. Il fait un survol de la compagnie et de ce qui est offert aux coopératives membres et, énumère les avantages. L'assurance des entreprises est ce qui concerne les coops (Promutuel, Les Bâisseurs). Le programme répond aux demandes de la CQCH d'offrir une flexibilité et une proximité. Les coops font affaires directement avec l'assureur, sans autre intermédiaire. Le respect des valeurs mutualistes est important, les valeurs de solidarité, d'entraide et de coopération.

M. Papillon recommande fortement aux coopératives d'obtenir une évaluation professionnelle de leur(s) immeuble(s) pour connaître la valeur de la remise à neuf, en cas de reconstruction, s'il y avait perte totale.

## **6. Bon Coups coops (+) remise des bourses jeunesse (15 min.)**

### REMISE DE BOURSES

La Fédé a reçu un don à être utilisé pour des projets et des activités coopératifs concernant les jeunes et la relève. À partir de ce fonds, des bourses de 100 \$ sont remises aux jeunes qui ont participé aux activités jeunesse en cours d'année. Les récipiendaires sont Rafik, Sami, Kamal, Jérémie et Marie-Soleil. On félicite aussi Alexis, Sage et Devon qui ont participé à certaines activités en cours d'année.

### **BONS COUPS COOPS**

Présentation de deux cadres créés par Mathieu Binette, artiste local.

1. Oasis des Lacs de St-Denis : Pauline Dussault et Debra Gagnon parlent du bon coup. Un membre a été hospitalisé pour une longue période. N'ayant pas de famille proche, les membres se sont organisé(e)s pour prendre soins de son jardin et ont préparé un horaire pour s'assurer qu'il ait de la visite à tous les jours.

2. CHCE – La maison Closerie des Cèdres, rue Vimy, Sherbrooke : Ils ont installé des bacs à jardin communautaire, une borne électrique et une arche végétale dans la cour. Ils ont également planté un sapin Baumier qui servira de sapin de Noël permanent.

Tous ces projets d’amélioration de leur terrain ont été réalisés à l’été 2023, avec l’aide d’une subvention obtenue de la Fédération de l’habitation coopérative du Canada (FHCC) dans le cadre du programme de micro-subventions pour des coops plus vertes.

## 7. Dévoilement des récipiendaires du fond des événements coops

Guillaume Brien énumère les critères utilisés pour évaluer les projets soumis. Les quinze (15) récipiendaires reçoivent les chèques pour les montants alloués pour les événements qu’ils ont présentés dans le cadre du fond des événements coop 2024.

|   |               |  |
|---|---------------|--|
| <b>1. La Passerelle</b> (Granby)                                | <b>200 \$</b> | Inauguration de la Passerelle              |
| <b>2. Oasis des Lacs</b> (Sherbrooke)                           | <b>200 \$</b> | Inauguration de la coop                    |
| <b>3. Communord</b> (Sherbrooke)                                | <b>150 \$</b> | Micro-ouvert dans le jardin                |
| <b>4. Désormeaux</b> (Sherbrooke)                               | <b>150 \$</b> | Fête du 6 juillet                          |
| <b>5. Havre des Pins</b> (Sherbrooke)                           | <b>150 \$</b> | Intégration de nouveaux membres            |
| <b>6. Jardins des Sages</b><br>(St-François-Xavier de Brompton) | <b>150 \$</b> | 10 <sup>e</sup> anniversaire (Méchoui)     |
| <b>7. La Grande Vie</b> (Sherbrooke)                            | <b>150 \$</b> | Inauguration / agrandissement<br>(phase 2) |
| <b>8. La Relance</b> (Sherbrooke)                               | <b>150 \$</b> | Fête familiale                             |
| <b>9. Ruisseau Weedon</b>                                       | <b>150 \$</b> | Fête de famille                            |
| <b>10. CHCE, rue Brooks</b> (Sherbrooke)                        | <b>100 \$</b> | Pique-nique à Kingsey Falls                |
| <b>11. La Fontaine</b> (Lac-Mégantic)                           | <b>100 \$</b> | Tournoi de poches et de fers               |
| <b>12. Maison des Aînés de Valcourt</b>                         | <b>100 \$</b> | Activité musicale                          |
| <b>13. CHCE – Citoyens Unis</b><br>(Sherbrooke)                 | <b>75 \$</b>  | Premier anniversaire – fusion avec CHCE    |
| <b>14. CHCE – Les Jumelles du Vieux Nord</b> (Sherbrooke)       | <b>75 \$</b>  | Inauguration du Coin Feu                   |
| <b>15. CHCE – Maison DD</b> (Sherbrooke)                        | <b>75 \$</b>  | Souligner le départ de deux membres        |

## 8. Questions des membres

Aucune

## 9. Prix de présence

Les personnes suivantes ont gagné les prix de présence :

Pauline Dussault, Oasis des Lacs  
Nicole Gagnon, Jardin des Sages  
Jacqueline Lambert, Jardin des Sages  
Ginette Landelle, Rive-Gauche  
Céline Sévigny, Rive-Gauche  
François Lesage, Rive-Gauche

Le prix de présence offert par Promutuel a été remporté par Florianne Richard, Jardin des Sages.

## 10. Levée de l'assemblée

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu de lever l'assemblée à 20 h 07.

Proposée par : Ginette Landelle (Rive-Gauche)

Appuyée par : Debra Gagnon (Oasis-des-Lacs)

Signé à Sherbrooke, le \_\_\_\_\_



\_\_\_\_\_  
Cécile Pépin, secrétaire d'assemblée

Adopté le : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Christyne Lavoie, présidente

# PROPOSITION D'AUGMENTER LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2025



**CONSIDÉRANT que** la hausse de la contribution annuelle est un pouvoir de l'assemblée générale;

**CONSIDÉRANT que** la contribution a été indexée en 2024

**CONSIDÉRANT** l'importance de maintenir la qualité des services offerts en gardant l'expertise et en suivant les orientations stratégiques qui sont identifiées par l'assemblée;

**CONSIDÉRANT que** les dépenses d'exploitation de la Fédération connaissent annuellement une augmentation au moins équivalente à l'indice des prix à la consommation (IPC);

**CONSIDÉRANT** l'augmentation des actions et des services concrets et gratuits qui demandent un apport financier supplémentaire (support aux aînés, promotion du bon voisinage, support aux gestionnaires, support aux coops face à la fin des conventions, etc.);

**Il est proposé d'augmenter la contribution annuelle selon l'indice des prix à la consommation de 2024 (maximum de 3%) et de l'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025.**



# Notre mission

**Regrouper, représenter et desservir  
les coopératives d'habitation de l'Estrie  
dans le respect des valeurs et des principes coopératifs**

## Nos valeurs coopératives

**Prise en charge ❖ Démocratie ❖ Équité ❖ Égalité  
Responsabilité personnelle et mutuelle ❖ Entraide et solidarité  
Honnêteté ❖ Transparence ❖ Responsabilité sociale ❖ Altruisme**

## Nos principes coopératifs

**Adhésion libre et volontaire ❖ Pouvoir démocratique exercé  
par les membres ❖ Participation économique des membres  
❖ Autonomie et indépendance ❖ Éducation, formation et  
information ❖ Coopération entre les coopératives  
❖ Engagement envers la communauté**

